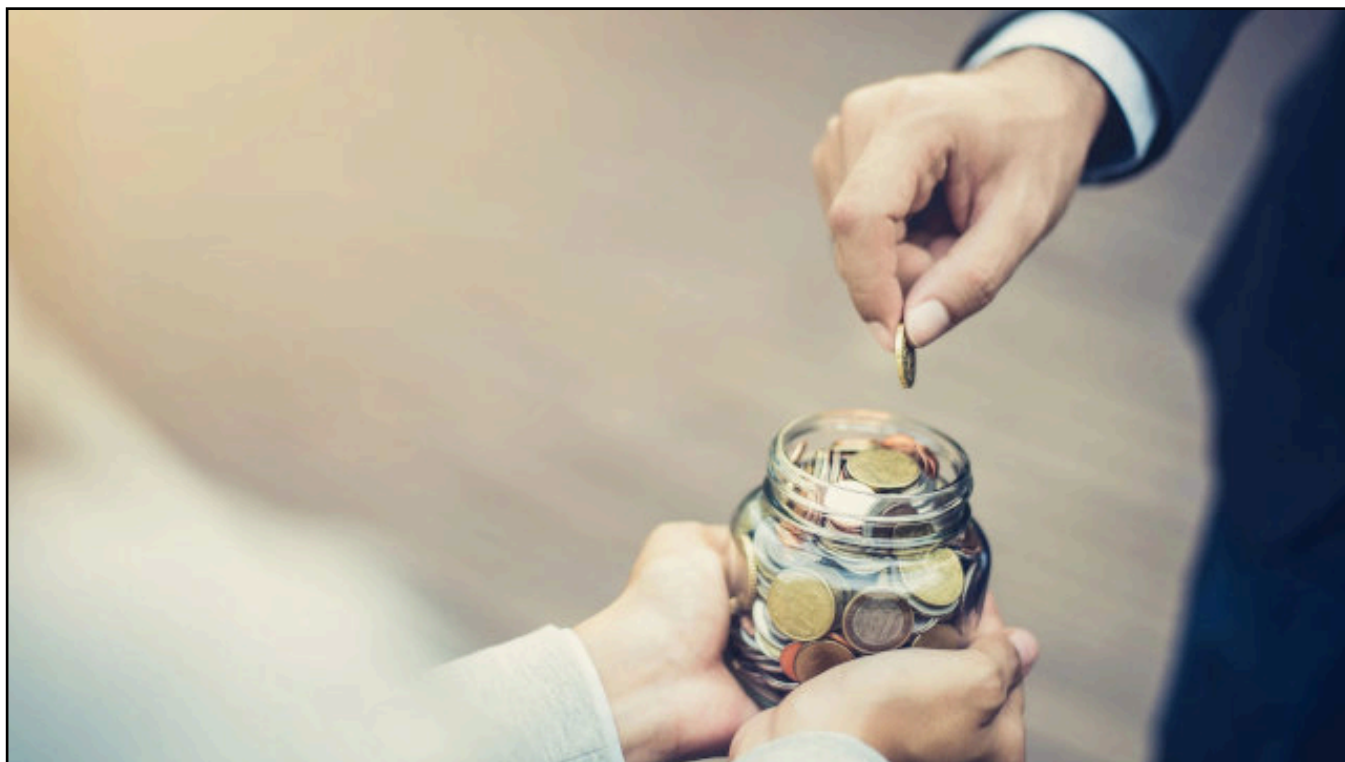


Dimanche 12 février 2023 20h45

En direct sur ZOOM - En différé sur Youtube ou sur le site des Civiliens

NOUVELLE FORMULE



[Pour information : Cette rencontre civile était initialement intitulée : *Travail et monnaie - Rencontre civile n°19*]

Les prochaines rencontres civiles en visio (en direct) débutent chaque fois à 20:45
Toutes les informations sont en ligne ici : www.civiliens.info

NOUVELLE FORMULE à partir de janvier 2023 plus qualitative et participative.
Voir les explications sur la page ad hoc sur "Le Temps des Civiliens"

DE QUOI PARLERONS-NOUS ?

Lors de la [Rencontre Civile 14](#), nous avons découvert la **troisième qualité de la monnaie**, appelée **Monnaie de Contribution**, laquelle provient des **excédents des entreprises** et de **l'épargne inactive** des particuliers. Il en découlait une **transformation considérable de l'impôt** qui permettrait que celui-ci ne soit plus géré par l'État central, mais par des organismes de la société civile que nous appelons les **Fonds de Monnaie de Contribution**. Lors de la présente Rencontre, **nous entrerons plus dans le détail** de l'organisation de leur fonctionnement. Nous découvrirons qu'il s'agira là d'**une autre forme de service public** qui sera gérée par un **État non-central** (ce qui ne veut pas dire décentralisé).

Ce sont des **Fonds de Monnaie de Contribution** spécialement dédiés qui auront le rôle de **collecter les rémunérations et l'équivalent des dépenses sociales** et de faire en sorte qu'elles soient **utilisées selon leurs objectifs**. Lors des Rencontres Civiles 18A et 18B, nous les avons appelés **Fonds de Rémunération**. Les acteurs de la société civile, c'est-à-dire les **Civils**, auront un **droit de regard permanent** sur la bonne circulation de cette troisième forme de monnaie.

À l'issue des Rencontres Civiles 19A et 19B, nous aurons une vue beaucoup plus précise de la **transformation de l'État**. Il ne sera **plus en haut de la pyramide**, redistribuant l'impôt selon des critères souvent confus et teintés d'intérêts politiques et électoraux. Il ne jouera plus un rôle exécutif dans ce domaine. C'est **la société civile** qui sera devenue **un pouvoir exécutif pluriel**.

La rencontre civile 19 est donc scindée en deux parties : la partie (A) le 12/02/2023 et la partie (B) le 26/03/2023.